

<b>Zeitschrift:</b>	Arbido-R : Revue
<b>Herausgeber:</b>	Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
<b>Band:</b>	3 (1988)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Les manifestes de l'Unesco pour les bibliothèques : ou le choc des idéologies
<b>Autor:</b>	Giroud, Jean-Charles
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-771727">https://doi.org/10.5169/seals-771727</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

censure des livres et l'éducation des lecteurs s'attachaient à imposer un ordre social avant de donner aux publics concernés un moyen de communication et d'instruction: c'était la fonction qu'on assignait aux bibliothèques populaires qui, dès les premières créations, rempliront cependant d'autres fonctions, réputées parasites aux yeux des théoriciens de la lecture populaire, mais qui se révéleront par la suite capitales pour les classes populaires. Par nécessité, ces bibliothèques s'engagèrent donc dans une gigantesque entreprise de familiarisation avec le livre et de «lecto-risation» des masses, alors que la lecture populaire, devenait le lieu privilégié d'une sociabilité informelle entre les classes et le médiateur recherché par les élites intellectuelles, sociales et politiques de l'acculturation du peuple.

Une seconde altération prolongera ce premier gauissement du programme d'éducation populaire par les institutions de lecture. Dès 1830, les lecteurs savent déjà s'affranchir des barrières qu'on leur impose et, plus l'on avance dans le siècle, plus ils sont habiles à détourner les bibliothèques populaires de leurs fonctions premières: elles étaient œuvres d'éducation, ils en ont fait des vecteurs d'instruction, pour les transformer, à terme, en instruments de loisirs. L'évidence qui s'impose alors c'est que les lecteurs seuls ont créé, par la pratique, les institutions de lecture publique que sont devenues, au siècle suivant, les bibliothèques populaires; ils l'ont fait en utilisant à leur guise les ressources qu'on mettait à leur disposition et en narguant régulièrement les préceptes qu'on leur assenait.

#### Adresse de l'auteur:

Jean-François Pitteloud  
Rue du Clos 4  
1207 Genève

## Les manifestes de l'Unesco pour les bibliothèques

### Où le choc des idéologies

Jean-Charles Giroud

*L'Unesco a parrainé deux Manifestes destinés aux bibliothèques publiques. Le premier, datant de 1949, est empreint d'une vision du monde libérale. Il demande aux bibliothèques de promouvoir et défendre les libertés fondamentales de l'homme et d'encourager celui-ci à assumer ses responsabilités sociales de citoyen. Le deuxième, de 1972, se place à un niveau beaucoup plus concret et rompt l'essentiel de ses racines libérales. L'influence des pays de l'Est européen semble expliquer cette évolution qui n'a jamais fait l'objet d'un éclaircissement sérieux. Le manque de réactions de la part des bibliothécaires est aussi à relever. L'article se termine en montrant que, dans les pays occidentaux, l'évolution récente des bibliothèques publiques ne va pas sans poser certains problèmes qui ne sont pas abordés par ces Manifestes.*

Die Unesco hat zwei Manifeste erarbeitet, die sich mit den öffentlichen Bibliotheken befassen. Das erste ist im Jahr 1949 entstanden und ist geprägt von der Vision einer freiheitlichen Welt. Die Bibliotheken werden darin aufgerufen, sich für die Grundfreiheiten des Menschen einzusetzen und die Menschen zu ermutigen, ihre soziale Verantwortung als Bürger/innen wahrzunehmen. Das zweite Manifest, aus dem Jahr 1972, ist viel konkreter gehalten und unterscheidet sich wesentlich vom liberalen Geist des ersten. Diese Entwicklung scheint erklärbar durch den Einfluss der osteuropäischen Länder, ist jedoch nie Gegenstand seriöser Forschung gewesen. Bemerkenswert ist auch, dass Reaktionen von Seiten der Bibliothekare ausgeblieben sind.

Zum Schluss weist der Autor auf Probleme der öffentlichen Bibliotheken des Westens hin, die in diesen beiden Manifesten nicht angesprochen werden.

*L'Unesco ha pubblicato due Manifesti destinati alle biblioteche pubbliche. Il primo, risalente al 1949, è frutto di una visione liberale del mondo. Esso esorta i bibliotecari a promuovere e difendere le libertà fondamentali dell'uomo, e di incoraggiare quest'ultimo ad assumersi le responsabilità sociali che gli derivano in quanto cittadino. Il secondo, del 1972, si situa a un livello molto più concreto ed effettua una cesura per rapporto all'essenza delle sue origini liberali. L'influenza dei paesi dell'Europa dell'est sembra spiegare questa evoluzione, peraltro mai presa seriamente in considerazione per un tentativo di spiegazione. Va pure rilevata l'assenza di reazioni da parte dei bibliotecari. L'articolo termina constatando che nei paesi occidentali i problemi posti dalla recente evoluzione delle biblioteche pubbliche non sono affrontati dai Manifesti in questione.*

L'histoire récente des bibliothèques est riche d'événements importants: élaboration des normes internationales de catalogage, informatisation, naissance des réseaux ... D'autres faits, de dimensions pourtant internationales, ne retiennent que peu l'attention. Parmi ceux-ci, l'adoption en 1972 par l'International Federation of Library Associations and Librarians (IFLA) d'un nouveau *Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques*. Il remplaçait celui adopté en 1949. Les textes de cette nature, malgré l'unanimité qu'ils recueillent, ne laissent que peu de traces. Leur statut juridique est ambigu et ils ne possèdent aucune force obligatoire. Ils ne dépassent donc que rarement le stade des vœux pieux. Les *Manifestes de l'Unesco pour les bibliothèques* n'échappent pas à cette règle. Cependant, pour l'histoire des bibliothèques, ils présentent plus d'un intérêt. L'un d'entre eux, et non le moindre, réside dans les profondes différences politiques et idéologiques qui apparaissent entre les textes de 1949 et 1972, témoignages des modifications intervenues alors dans les rapports internationaux. Ces changements n'ont donné lieu à aucune explication sérieuse, ni fait l'objet d'une quelconque réaction. En cherchant à restreindre une fonction centrale des bibliothèques – leur rôle dans la politique globale de l'information – le second Manifeste lui donne paradoxalement beaucoup d'importance. Cette question se révèle d'ailleurs si fondamentale dans les processus de communication qu'elle menace aujourd'hui l'existence même de l'Unesco tant les positions des différents partenaires sont inconciliables à ce sujet. Il vaut donc la peine de s'attarder sur cet épisode récent, tant il est prophétique et riche d'enseignements.

## 1. Libéralisme et bibliothèques publiques

De par sa destinée transcendante, l'homme possède des droits naturels inaliénables faisant partie de son essence. Ils constituent autant de limites à l'action de l'Etat qui ne peut en aucun cas faire obstacle à leur exercice. Dès sa (re)découverte au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce credo libéral bouleverse les conceptions politiques de l'époque. Il fonde les constitutions d'un bon nombre d'Etats et inspire plusieurs textes solennels, dont la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis de 1776 et la Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui posent les principes de l'égalité des hommes, de la liberté individuelle et religieuse.

Cependant, l'expérience montre vite que l'application stricte et absolue des règles libérales génère trop souvent une société injuste où l'inégalité sociale, la misère et l'ignorance deviennent le lot d'un grand nombre d'individus. Pour ces derniers, la jouissance de ces droits n'est d'aucun profit puisque, prisonniers du seul souci de la survie quotidienne, ils ne sont pas

en mesure de les mettre en œuvre. Il existe donc toute une série de droits dits sociaux qui, associés aux précédents, doivent permettre à chacun de les exercer effectivement. L'Etat est chargé de créer ces conditions sans lesquelles les principes libéraux n'ont rien que de très théorique.

Mais l'action de l'Etat ne peut s'exercer en dehors de certains modèles et valeurs garants de l'ordre social et du bien-être individuel et collectif. Sans ces points de référence communs, la vie sociale serait impossible, les groupes humains s'effondrant sous le poids de leurs propres divisions. Leur transmission à tous les membres d'une même société est la caution de sa stabilité. L'école obligatoire en est le principal instrument. Outre le bagage intellectuel indispensable au futur citoyen, elle diffuse, par toute sorte de moyens, un modèle social précis auquel chacun est fortement encouragé à s'identifier.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque de lecture publique est avant tout, elle aussi, une institution éducative porteuse de valeurs culturelles, politiques ou religieuses précises. Garante d'un certain ordre social, elle participe, pour sa part, à l'instauration et au maintien de conditions de vie acceptables. Dans les pays anglo-saxons en particulier, elle joue un rôle important dans l'alphabétisation et l'acculturation des masses d'immigrants qui débarquent quotidiennement d'Europe. Les nombreux travaux consacrés à l'histoire des bibliothèques américaines<sup>1</sup> montrent que leur action est souvent paternaliste et nationaliste. De même chez nous, où la transmission de normes sociales et morales est le but déclaré des nombreuses bibliothèques populaires qui voient le jour à cette époque. La création des bibliothèques cantonales ou nationales vise, quant à elles, à affirmer et à diffuser une identité patriotique solide, héritage commun de tous les citoyens, qui sert de référence en cas de crise.

Mais ces modèles, ces représentations sociales ne vont-ils pas heurter les principes fondamentaux des droits de l'homme qui exigent de chacun la responsabilité de ses propres choix? L'histoire des bibliothèques américaines, encore une fois, illustre bien les contradictions qui peuvent naître entre le respect des libertés individuelles et la création de conditions favorables à leur exercice. La foi en la valeur de la lecture pour la promotion sociale de l'individu va donner au bibliothécaire américain de la fin du siècle dernier la certitude qu'il est investi d'une mission sacrée.

<sup>1</sup> Voir par exemple: DU MONT, Rosemary. *The large urban public library as an agency of social reform : 1890-1915*. University of Pittsburgh, 1975. Thèse.

GARRISON, Dee. *Apostles of culture : the public librarian and American society, 1876-1920*. New York : The Free press, 1979.

GELLER, Evelyn. *Ideals and ideology : the freedom to read in American public libraries, 1876-1939*. Columbia University, 1980. Thèse.

Il va au devant du lecteur, l'interroge sur ses besoins, le conseille, entretient avec lui une relation suivie souvent proche de celle d'enseignant à enseigné. Le dynamisme et la compétence des bibliothécaires américains dans ce domaine seront même reconnus par Lénine qui les propose en exemple aux professionnels soviétiques<sup>2</sup>. Cet apostolat pour la lecture amène parfois les bibliothécaires à adopter des attitudes très directives, voire autoritaires, qui rentrent inévitablement en conflit avec certaines libertés individuelles. A la même époque, la dimension libérale des bibliothèques américaines est également mise en péril par une recherche effrénée de l'efficacité. En 1917, Arthur Bostwick, président de l'American Library Association, peut écrire<sup>3</sup>:

«Maintenant le succès d'une entreprise commerciale est précisément de ne pas attendre passivement le client. Elle prend toute la communauté comme un groupe de clients potentiels. Elle essaie de déterminer les goûts de chacun et de créer une demande pour ses marchandises si elle n'existe pas. Le bibliothécaire doit faire de même s'il veut distribuer ses produits aussi largement et efficacement que possible».

Une telle conception contient certaines idées qui vont mettre des dizaines d'années à s'imposer: par exemple, le respect des goûts du public, donc l'exclusion de toute censure active ou passive. Cependant la primauté des résultats, du rendement à tout prix occulte peu à peu certains principes de base de la bibliothèque publique pour les remplacer par celui de n'importe quelle entreprise commerciale: la loi de l'offre et de la demande. L'accès à toutes les idées, à toutes les informations ne peut donc plus être garanti puisque les bibliothèques n'offrent que ce qui plaît au grand nombre. Ce principe trahit bien sûr les critères de choix des ouvrages dans une bibliothèque libérale: indépendance, objectivité, primauté de la qualité. Très sensibles à ces questions, les bibliothécaires américains se dotent, dès 1940, d'un code destiné à préserver un équilibre harmonieux entre les droits individuels et la promotion de certaines valeurs sociales: le *Library Bill of Rights*. Dans d'autres pays, en Europe occidentale en particulier, l'évolution est plus lente, mais va dans la même direction. L'adoption en 1949 du Manifeste des bibliothèques publiques<sup>4</sup> marque un moment fort de ce processus.

## 2. Le premier Manifeste de l'Unesco

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme, d'inspiration libérale. Sur les huit abstentions, six viennent des pays socialistes de l'Est européen qui la considèrent comme insuffisante et même «démodée»<sup>5</sup>.

Aider les états à remplir leurs devoirs à l'égard de ces droits dans le domaine de la science, de l'éducation et de la culture, telle est la mission de l'UNESCO et de son acte constitutif (1945) qui traite largement des droits naturels et sociaux de l'homme.

Le Manifeste des bibliothèques de 1949, *La bibliothèque publique, force vive au service de l'éducation populaire*, s'inspire directement de ces deux textes. Distribué très largement sous forme de dépliants ou d'affiches, il s'adresse avant tout au grand public auquel il demande de prendre conscience de l'importance de la bibliothèque publique et d'exercer une influence décisive sur le pouvoir politique pour qu'il mette sur pied un système moderne de bibliothèques basé sur quelques principes simples. Les six chapitres qui le composent insistent tous sur le rôle social des bibliothèques: «La bibliothèque en tant qu'institution démocratique d'enseignement», «La bibliothèque en tant que force vive au service de la communauté», etc. Un certain nombre de mots reviennent avec constance: citoyen, liberté, démocratie, instruction. Ces termes résument bien le programme qui devrait être celui de la bibliothèque publique. «Née de la démocratie moderne», elle doit en devenir le levain et l'un des rouages fondamentaux en permettant à tous «quels que soient leur métier, leur religion, leur classe ou leur race» d'accéder à «tous les instruments de diffusion des idées: livres, brochures, revues, journaux, cartes, gravures, films, partitions musicales et disques». Sans doctrine propre, elle stimule l'intérêt de chacun «par des expositions, des bibliographies, des discussions, des conférences, des cours et films». «Les citoyens d'une démocratie doivent être ainsi mis à même de s'instruire constamment.» Grâce à quoi ils peuvent «mieux accomplir leur tâche quotidienne», «mieux remplir leurs devoirs sociaux et politiques à l'égard de leur pays et du monde», «sauvegarder la liberté d'expression et ... rester animés d'un esprit critique et constructif quant aux affaires publiques».

Le projet social qui domine entièrement ce Manifeste est transparent. S'il subsistait le moindre doute, une phrase précise même:

«... chaque bibliothèque publique pourra devenir ce qu'elle devrait être: une université populaire offrant à tous une éducation libérale».

<sup>2</sup> Voir par exemple: LENINE, V. «Ce qu'on peut faire pour l'instruction publique» *La Rabotchaïa Pravda*, n. 5, 18 juillet 1913. – Publ. dans: *Oeuvres*. Paris : Ed. sociales, 1967, t. 19, pp. 293–295. LENINE, V. «Au Commissariat du peuple à l'instruction publique» Publ. dans: *Id.*, t. 28, pp. 473–475.

<sup>3</sup> BOSTWICK, Arthur E. *The American public library*. New York, 1917, p. 3.

<sup>4</sup> Publié dans: *Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques*, 1949, vol. III, pp. 242–245.

<sup>5</sup> CASSIN, René. «La genèse de la charte des droits de l'homme» *Le Courrier de l'UNESCO*, 1968, n. 1, pp. 4–6.

De par sa philosophie et son programme, elle incarne donc les valeurs fondamentales de la démocratie occidentale. Il est vrai que la bibliothèque publique apparaît comme une émanation naturelle des droits de l'homme tout en faisant partie intégrante des droits sociaux: elle offre à chacun la possibilité de combler, par un accès gratuit et libre à ses services et ses ressources, les différences de niveau socio-économique afin d'éviter toute discrimination entre citoyens.

Subtil mélange de libéralisme et de paternalisme, ce premier Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques possède une cohérence et une logique remarquables de par l'unité de doctrine qui a présidé à sa rédaction. En 1961, l'UNESCO édite une brochure d'André Maurois<sup>6</sup> dans laquelle ce dernier réaffirme avec encore plus de force ces principes libéraux: des bibliothèques au service d'hommes libres et conscients de leurs responsabilités.

Mais, toutes les bibliothèques peuvent-elles se reconnaître (ou au moins reconnaître leur idéal) dans le Manifeste? Il est certain que celles des pays socialistes ou du Tiers-Monde présentent des différences notoires de programme. Ces Etats ont pour des raisons diverses, plus ou moins ignoré les organisations internationales et ne coopèrent que marginalement à leurs activités. Dès la fin des années 60, la situation évolue. La participation de ces pays est plus importante en particulier dans les activités culturelles<sup>7</sup>. Dans ce nouveau contexte, il n'est pas surprenant que vers 1970 l'Unesco demande à l'IFLA de rédiger un nouveau Manifeste. Selon l'IFLA, cette révision devient nécessaire pour mieux refléter les changements intervenus dans la situation des bibliothèques publiques au cours des vingt-cinq dernières années<sup>8</sup>.

L'Année internationale du livre de 1972 semble une époque tout à fait propice pour un tel projet. Des rapports ultérieurs notent que le premier Manifeste ne tient pas compte de la situation des pays en voie de développement:

«En Asie, en Afrique et en Amérique latine, la bibliothèque est un véritable instrument de progrès social, c'est pourquoi elle doit évoluer à un rythme beaucoup plus rapide»<sup>9</sup>.

Cependant ces raisons manquent de clarté et n'expliquent pas complètement, comme nous le verrons plus bas, l'ampleur et la nature des changements intervenus entre les deux Manifestes. Ni les archives de l'Unesco, ni celles de l'IFLA ne contiennent d'informations plus précises.

### 3. Le second Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques

A première vue, le Manifeste de 1972, qui s'intitule *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*<sup>10</sup>, se présente comme tous les textes internationaux,

avec son style caractéristique et ses mots ronflants. Comme le précédent, il met en évidence l'importance sociale des bibliothèques et l'enjeu qu'elles représentent dans toute communauté. Cependant, la majeure partie du texte est consacrée à des questions beaucoup plus concrètes: énumération des «ressources et services que doit offrir la bibliothèque publique», multiples précisions concernant l'ouverture à certains publics, etc. De nouveaux thèmes font leur apparition: l'accueil des étudiants et des handicapés, le prêt de médias électroniques, la formation du personnel, etc. L'un des plus remarquables est celui du plaisir de lire, de la lecture comme activité de détente individuelle, notion totalement absente du premier texte pour lequel la dimension sociale est seule importante. Au contraire du précédent, ce Manifeste s'adresse exclusivement aux professionnels. Il n'a pas fait l'objet d'une large publicité.

Un étonnement certain apparaît lorsque l'on compare attentivement ce texte à celui de 1949. Si certaines phrases sont reprises mot à mot, d'autres ont totalement disparu, en particulier celles rappelant la dimension libérale des bibliothèques publiques. La manière systématique dont ces coupures ont été effectuées ne laisse aucun doute sur la volonté formelle des rédacteurs. Dans le premier texte, la liberté de conscience et d'expression est la raison d'être de la bibliothèque publique qui est au service de ce droit fondamental. En 1972, ce thème a tout simplement été éliminé. De la notion de démocratie, qui, dans sa dimension libérale, forme la toile de fond du texte de 1949, il ne reste qu'un objet vague, ambigu pouvant recouvrir des réalités bien différentes ... L'image du lecteur, il est vrai très idéalisée dans le premier Manifeste – un citoyen assumant sa liberté et conscient de ses responsabilités – a perdu toute consistance. Certains mots disparaissent inexplicablement: chaque Manifeste affirme que les usagers ont droit au service des bibliothèques, en 1949 «... quels que soient leur métier, leur religion, leurs opinions, leur classe sociale ou leur race», en 1972 «... sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction». Sous le couvert d'un élargissement de critères, dont certains sont d'ailleurs largement redondants, le mot

<sup>6</sup> MAUROIS, André. *La bibliothèque publique et sa mission*. Paris : Unesco, 1961.

<sup>7</sup> IFLA's first fifty years : achievement and challenge in international librarianship / ed. by Willem R.H. Koops and Joachim Wieder. München : Verlag Dokumentation, 1977.

<sup>8</sup> IFLA annual 1972. Pullach bei München : Verlag Dokumentation, 1973, p. 73.

<sup>9</sup> Le livre au service de la paix, de l'humanisme et du progrès : Symposium international de l'Unesco, Moscou, 12–15 septembre 1972, pp. 53, 139.

<sup>10</sup> Publié dans : *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, 1972, vol. XXVI, pp. 147–149.

«opinion» est supprimé sans être remplacé par un synonyme acceptable.

Le Manifeste perd donc entièrement son pan idéologique libéral. La bibliothèque n'a plus qu'un rôle instrumental; elle apparaît comme un simple relais de décisions prises à un niveau infiniment supérieur.

#### 4. Des explications insuffisantes

Les raisons invoquées pour réviser le texte de 1949 suffisent-elles pour éclairer ce bouleversement? La motivation tiers-mondiste ne peut être retenue puisque la société qui transparaît très nettement à travers le second Manifeste est de type scientifique, post-industrielle et exige un niveau moyen d'instruction très élevé. Elle est riche car des ressources considérables doivent être attribuées aux institutions culturelles pour qu'elles accomplissent leur programme. Les soucis élémentaires des pays en voie de développement sont donc largement dépassés et leurs problèmes culturels spécifiques ne sont pas pris en compte: respect de leur culture souvent très originale et enracinée dans une tradition orale, taux important d'analphabétisme, faiblesse des moyens financiers consacrés aux bibliothèques.

L'ampleur et la nature des modifications qui séparent les deux Manifestes ne peuvent que résulter de négociations entre représentants d'idéologies différentes. Il est évident que l'on a cherché avant tout à dégager un minimum commun, une sorte de passe-partout, qui puisse s'intégrer à n'importe quel contexte politique ou social pouvant entourer les bibliothèques publiques. La seule idéologie capable de s'affronter au libéralisme sur ce terrain est naturellement le marxisme qui attache lui aussi une importance capitale à la culture livresque. La pression des pays socialistes d'Europe de l'Est apparaît comme fort probable. Comment d'ailleurs auraient-ils pu accepter le Manifeste de 1949 en contradiction fondamentale avec le rôle de leurs bibliothèques publiques orienté vers un but de propagande politique<sup>11</sup>? Il ne relève pas de cet article de se prononcer sur l'utilité d'un Manifeste auquel manquent finalement, pour les uns comme pour les autres, des considérants importants. Il importe cependant de souligner que le minimum commun auquel on a abouti, la reconnaissance de la bibliothèque comme institution importante pour la cohésion sociale et de la lecture comme comportement fondamental de socialisation, témoigne de certaines convergences culturelles intéressantes, sur lesquelles le Manifeste, fidèle aux buts généreux de l'Unesco, base ses espoirs de paix et de compréhension internationale.

La discréption voulue qui a entouré le passage d'un Manifeste à l'autre, est, quant à elle, très fâcheuse. Les

explications si peu convaincantes fournies ne font qu'augmenter le malaise. Comment expliquer un tel silence sur un sujet qui, il faut le reconnaître humblement, n'a jamais été ressenti comme très sensible dans les relations Est-Ouest. Fallait-il avoir peur d'ouvrir un débat sans doute fort tumultueux, mais ô combien utile? Surtout pour les pays occidentaux eux-mêmes, en principe proches du texte de 1949, qui auraient pu mesurer l'écart entre la charge symbolique de leurs bibliothèques publiques et la réalité. La doctrine libérale sur les bibliothèques est loin d'être facile et sans contradiction, on l'a déjà vu au début de cet article. Elle porte en elle beaucoup d'illusions. Le peu d'intérêt que manifestent bien des citoyens pour les affaires publiques, le taux relativement élevé d'abstentionnisme peuvent-ils être, même partiellement, compensé par une action quelconque des bibliothèques? Si oui, jusqu'où peuvent-elles aller? De plus, les statistiques sont unanimes: les usagers se caractérisent par un niveau d'études relativement élevé, une bonne intégration sociale, des moyens financiers supérieurs à la moyenne. La fréquentation des bibliothèques par les couches défavorisées de la population est faible. Ces institutions ne sont donc pas vraiment le «régulateur social» suggéré par le premier Manifeste. D'ailleurs bien des bibliothèques publiques reflètent et perpétuent les clivages sociaux et les inégalités qui apparaissent dès l'école primaire. Elles peuvent même les accentuer en favorisant une culture pétrie de valeurs intellectuelles, étrangère à un grand nombre d'individus plus sensibles aux charmes de la culture de masse véhiculée par les médias électroniques. Dans une situation aussi contradictoire et difficile, quoi de plus nécessaire qu'un large débat sur les buts fondamentaux des bibliothèques, sur les valeurs dont elles sont dépositaires et qu'elles cherchent à transmettre?

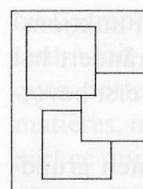
Un dernier point doit encore être soulevé: le peu de réactions provoquées par ces changements. Nous n'en connaissons d'ailleurs aucune. Ce manque de vigilance, qui ne laisse pas d'inquiéter, s'explique certainement par une convergence de facteurs. Le Manifeste ne présente qu'un intérêt pratique fort limité et ne retient donc pas vraiment l'attention. De plus, les véritables soucis des bibliothécaires se trouvent ailleurs, dans les grandes questions évoquées au début de cet article. Il est vrai que ces préoccupations peuvent masquer les questions fondamentales sur les buts finaux de nos institutions. Mais une vision globale à long terme de nos institutions ne peut faire l'économie de leur dimension idéologique qui leur donne leur véritable finalité.

<sup>11</sup> Voir par exemple : INKOVA, L.V. «The Soviet public library and the propaganda of books» In : *Books in the service of society*. Moscow, 1974, pp. 100-124.

Discréption ou indifférence. Serait-ce l'attitude des bibliothécaires de la fin du XX<sup>e</sup> siècle vis-à-vis d'une des questions fondamentales de leur corporation? Si l'on se penche sur la littérature spécialisée nord-américaine, force est de constater que nulle part ailleurs le respect des droits de l'homme et la lutte contre la censure préoccupent autant la profession. En Europe, les problèmes éthiques captent de plus en plus l'attention. De plus, en France en particulier, la bibliothèque devient le symbole, non plus d'un pouvoir comme l'ancienne Bibliothèque royale, d'une patrie comme les bibliothèques nationales ou d'une idéologie comme la bibliothèque libérale du Manifeste de 1949, mais d'une culture qui, tout en intégrant les nouveaux moyens de communication, trouve dans l'écrit l'un de ses piliers, l'un de ses «mythes» fondateurs. Un tel processus ne peut s'accomplir sans une implication personnelle des bibliothécaires. La situation n'est donc pas aussi alarmante qu'on aurait pu le croire. Elle ouvre d'ailleurs des perspectives nouvelles sur lesquelles il faudra revenir.

#### Adresse de l'auteur:

Jean-Charles Giroud  
Bibliothèque publique et universitaire  
Promenade des Bastions  
1211 Genève 4



## Besprechungen Comptes rendus

**Bibliotheken im Netz : Funktionswandel wissenschaftlicher Bibliotheken durch Informationsnetze : Konstanzer Kolloquium (19.–21. 1. 1986) : Vorträge Joachim Stolzenburg zu Ehren / hrsg. von Richard Landwehrmeyer, Klaus Franken, Ulrich Ott, Günther Wiegand. – München : K.G. Saur, 1986. – 148 S. – ISBN 3-598-10644 : DM 68.–**

Die im vorliegenden Band vereinigten Symposiumsbeiträge vermitteln, dies sei vorweggenommen, einen ausserordentlich instruktiven Überblick über Stand und Perspektiven der Verbundentwicklung in unserem nördlichen Nachbarland. Über Sinn und Notwendigkeit der Zusammenarbeit wird hier allerdings nicht mehr diskutiert; die grossen Leitlinien sind vor allem durch die Empfehlungen des Bibliotheksausschusses der Deutschen Forschungsgemeinschaft und die entsprechenden Beschlüsse der Länder seit Jahren festgelegt.

Dem mit den Zusammenhängen noch wenig vertrauten Leser ist als Einstieg der Beitrag von Klaus-Dieter Lehmann über «Funktionswandel zwischen Verbundzentren und Bibliotheken» zu empfehlen, der einen konzisen Überblick über den heutigen Ausbaustand der regionalen Verbundsysteme bietet. Die Bewährung des bisherigen Konzepts wird hervorgehoben, wenn auch Hinweise auf Probleme und Verzögerungen nicht fehlen. Relativ optimistisch werden auch die Bemühungen um eine weitergehende Zusammenarbeit auf nationaler Ebene beurteilt.

Einen eher skeptischen Kontrapunkt zu Lehmanns Ausführungen bildet Karl Wilhelm Neubauers Referat über «Funktionswandel der Bibliotheken in überregionalen Zusammenhängen und Aufgaben zentraler Literaturnachweise». Bei aller Würdigung der Erfolge lenkt Neubauer den Blick auf das noch nicht Erreichte und die sich abzeichnenden Probleme bei der Verfolgung weiterer Kooperationsziele. Er befasst sich auch mit neuen Formen der Informationsvermittlung – Electronic Publishing, Volltextdatenbanken, optische Speicher – die als Ergänzung oder Konkurrenz zu den Diensten der traditionellen Bibliotheken erscheinen, stellt aber fest, dass sie vorerst nur einen kleinen Teil des «Marktes» abdecken. Insgesamt kommt Neubauer zum überraschenden, aber